

Logement inclusif

La fiche synthèse de la structure



Adresse : 21 rue de Nétreville – 27000 EVREUX

Téléphone : 02 32 62 84 85 – 07 71 78 09 64

Mail : ursula-phanie.boungou@abriasso.org

Directeur Adjoint du pôle médico-social :

Désiré MUNYANEZA

Chef de service – volet santé mentale, pôle médico-social :

Valentin GAVILLON

MISSIONS

Auprès des personnes en situation de handicap, en particulier handicap psychique

- L'accès au logement
 - Aide au choix du logement et du secteur ;
 - Appui dans la contractualisation du bail locatif et installation dans le logement ;
 - Ouverture de droits à l'APL.
- Le maintien dans le logement,
 - Aide à la gestion locative et la prévention des risques locatifs (impayés, troubles du voisinage...);
 - Veille (entraide) et sécurisation de la vie à domicile (téléassistance, code d'entrée) ;
 - Soutien à l'autonomie (aide humaine) et à la convivialité (animations, activités collectives) ;
 - Lutte contre l'isolement (activités de vie sociale).

En partenariat étroit avec les bailleurs

- Captation des logements mis à disposition et gestion des offres ;
- Proposition des candidatures selon disponibilités ;
- Accompagnement du futur locataire lors de ses entretiens avec le bailleur et à la signature du bail ;
- Régulation et gestion des situations de crise ;
- Information sur l'existence du dispositif ;
- Mise en place et suivi des prestations d'aide à domicile.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne reconnue par la MDPH comme étant en situation de handicap, en particulier handicap psychique, isolée, majeure sans limite d'âge, sans distinction de sexe, avec ou sans enfants et qui exprime le souhait d'intégrer un logement inclusif ;

Personne vivant déjà dans un logement autonome, ou en hébergement (en famille, chez des amis, en CHRS, en établissements spécialisés...).

DURÉE D'ACCOMPAGNEMENT

Il s'agit d'un accompagnement personnalisé.

Siège social

9, Boulevard de la Buffardièrre 27000 Évreux

02 32 62 84 85

siege@abriasso.org



Sa durée dépend des objectifs définis dans le contrat d'accompagnement avec les personnes. Sa finalité est de garantir que les personnes ont les capacités de vivre dans un logement de droit commun en toute autonomie et si cela n'est pas le cas de proposer l'étayage nécessaire.

● **MODE DE FONCTIONNEMENT**

Un travailleur social assure la coordination du dispositif.

Des visites à domicile, des contacts téléphoniques, le soutien informatique avec accès gratuit à internet au bureau de la coordinatrice sont mis en place.

Une commission d'attribution de logements est chargée d'examiner et de valider toute demande de logement inclusif.

● **FINANCEMENT**

Agence Régionale de Santé Normandie et Conseil Départemental de l'Eure

● **L'ÉQUIPE**

L'équipe est composée d'une Conseillère en Economie Sociale et Familiale, encadrée par une coordinatrice.

● **ORIENTATION**

Elle peut se faire par la personne elle-même ou son entourage ; tout service sanitaire, social ou médicosocial ; associations ; médecins ; bailleurs ; en contactant la coordinatrice qui envoie le formulaire de demande et après réception, évaluera la situation pour passage en commission d'attribution de logements.